



Wallonie

Commune de La Roche-en-Ardenne

URBANISME AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont Monsieur et Madame DRAPS, demeurant Chemin des Coquelicots, 1 à 1630 LINKEBEEK.

Le terrain concerné est situé à Mousny n° 87 et cadastré 5^{ème} division, section E, n° 1303 a 2.

Le projet consiste en la transformation d'un chalet et présente les caractéristiques suivantes : dérogations aux dispositions du plan de secteur (zone forestière).

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.IV.40 du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Administration communale, Place du Marché 1 à 6980 La Roche-en-Ardenne.

- les jours ouvrables de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- le samedi de 9 h 30 à 11 h 30.

Pour les consultations le samedi matin, rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de Monsieur Cédric LERUSSE ; téléphone : 084/24.50.60 ; mail : cedric.lerusse@la-roche-en-ardenne.be

L'enquête publique est ouverte le 27/10/2021 et clôturée le 12/11/2021.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal,

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place du Marché 1 à 6980 La Roche-en-Ardenne
- par télécopie au numéro : 084/41.18.90
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@laroche.be
- remises à Monsieur Cédric LERUSSE dont le bureau se trouve à l'Administration communale.

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : P. Urb. 85.21.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de Monsieur Cédric LERUSSE ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : Administration communale, Place du Marché 1 à 6980 La Roche-en-Ardenne le 12/11/2021 à 10 h 00.

La personne chargée de donner des explications est Monsieur Cédric LERUSSE dont le bureau se trouve à l'Administration communale.